



DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
COMMUNE DE GUEBERSCHWIHR

4 PLACE DE LA MAIRIE
68420 GUEBERSCHWIHR
Tél. 03.89.49.31.05
Fax 03.89.49.34.01

PROCES-VERBAL

**des délibérations du Conseil Municipal de la
Commune de GUEBERSCHWIHR
de la séance du 08 janvier 2018**

Le huit janvier deux mille dix-huit à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué le trois janvier deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle des séances de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Roland HUSSER, Maire.

Présents : M. Roland HUSSER, Maire, M. Rémy GROSS, M. François MAURER, adjoints au Maire.
Mme Caroline GIUDICELLI, Mme Sylvie JAEGGY, conseillères municipales.
M. Georges SCHERB, M. Frédéric SELIG, M. Sylvain COSMO, M. Frédéric DUCASTEL, M. Eric LICHTLE, M. Didier MAURER, M. Jean-Marc VOGT, conseillers municipaux.

Ont donné procuration : Mme Marit RINNE, conseillère municipale, à M. Rémy GROSS, en cas de vote. Mme Caroline PICOU-NOLL, adjointe au Maire, à M. Roland HUSSER, en cas de vote. M. Vincent WASSMER, conseiller municipal, à M. François MAURER, en cas de vote.

Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice assiste à la séance et que le Conseil Municipal peut délibérer de façon valide.

Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux au Conseil Municipal.

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2017
3. Budget principal 2017 : décision modificative n°2
4. Subvention de fonctionnement au festival Musicalta 2018
5. Reprise de concession déclarée à l'état d'abandon
6. Fusion des directions d'écoles.
7. Divers – info

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer le secrétaire de séance et propose Mme Isabelle SIMONKLEIN, secrétaire de mairie, comme secrétaire auxiliaire.

**Le Conseil Municipal après délibération et vote à l'unanimité,
VU l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales complété par la loi
n°2004-809 du 13 août 2004 ;**

- ✓ **Désigne M. François MAURER, secrétaire de séance,**
- ✓ **désigne Mme Isabelle SIMONKLEIN, secrétaire de séance auxiliaire.**

2. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2017

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler quant au procès-verbal du 11 décembre 2017.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

✓ **approuve le procès-verbal du 11 décembre 2017.**

3. Budget principal 2017 : décision modificative n°2

M. Le Maire explique qu'un virement de crédit est nécessaire afin de régulariser les contributions « fonds de péréquation » des mois de novembre et décembre 2017 pour un montant de 3 820 €.

| FONCTIONNEMENT | Dépenses Diminution de crédits | Dépenses Augmentation de crédits |
|---|-----------------------------------|-------------------------------------|
| D 22 : Dépenses imprévues | 3 820 € | |
| TOTAL D 22 : Dépenses imprévues | 3 820 € | |
| D 739223 : Fonds de péréquation | | 3 820 € |
| TOTAL D 14 : Atténuation de produits | | 3 820 € |

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

✓ **Approuve la décision modificative n°2 au budget principal 2017 telle qu'exposé ci-dessous.**

4. Subvention de fonctionnement au festival Musicalta 2018

Présentation du festival

Musicalta est un Festival de musique classique qui se veut accessible à tous et se déplace vers les publics : les concerts sont donnés dans le Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux et Guebwiller.

Rendez-vous incontournable des festivaliers et étudiants du monde entier depuis 1996, dans le Pays de Rouffach, Musicalta transforme le territoire en véritable campus où musiciens et publics se retrouvent chaque été pour partager ensemble des moments musicaux exceptionnels.

Une des originalités de Musicalta est de proposer simultanément un festival doublé d'une académie d'été internationale sous des formes attractives (contenu artistique, lieux, accès aux publics) qui allient des qualités d'engagement et de créativité au plus haut niveau d'exigence.

La 23^{ème} édition du Festival Musicalta se déroulera du 19 juillet au 4 août 2018 et a besoin de soutiens renforcés de ses partenaires pour continuer à développer le très fort potentiel musical que représente la présence sur place de plus de 150 musiciens.

Un concert (entrée gratuite) sera donné à Gueberschwihr dans le cadre du Festival Off le 02 août 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

✓ **décide d'accorder une subvention de 500 € (idem qu'en 2017) pour permettre l'organisation de ce concert à l'église de Gueberschwihr.**

5 : Reprise de concession déclarée à l'état d'abandon

M. le Maire informe le conseil municipal qu'une procédure de reprise de concessions à l'état d'abandon a été lancée en février 2014.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la reprise des concessions suivantes :

- concession délivrée le 01/12/1904 sous le n° 5D à M. ROTH Nicolas de Hattstatt pour Séraphin LICHTLE et Marie-Anne GINGLINGER,
 - concession délivrée le 1/10/1888 sous le n°66D à M. SCHERB Joseph,
 - concession délivrée le 10/03/1875 sous le n°71D à Mme Marie Anne DORNSTETTER pour la famille DORNSTETTER,
 - concession sans titre sous le n°81G pour la défunte CHRISTEN Marie-STUDER en 1925,
 - concession délivrée le 10/05/1889 sous le n°94-95G à Pfarrer CRONENBERGER,
 - concession délivrée le 30/08/1905 sous le n°102G à M. Joseph FLORANCE,
 - concession délivrée le 27/08/1923 sous le n°121G à M. Joseph SCHULTZ,
- dans le cimetière communal, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle, les 14 février 2014 et 16 novembre 2017, dans les conditions prévues par l'article L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-17 et R 2223-12 à R 2223-21;
Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation a été constatée par deux procès-verbaux en date du 14 février 2014 et du 16 novembre 2017,

Le Conseil Municipal, après délibération et vote à l'unanimité,

- ✓ ***Autorise M. le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les sept concessions sus-indiquées en état d'abandon.***
- ✓ ***Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.***

6 : Fusion des directions d'écoles

Lors du Conseil Municipal du 11 décembre 2017, M. Le Maire avait fait part aux conseillers municipaux de la lettre de M. l'Inspecteur de l'Education Nationale demandant en particulier de valider la demande de fusion comme demandé. M. Le Maire a pris l'attache de M. Le Maire de Hattstatt et M. l'Inspecteur.

En résumé, il ne s'agit pas de délibéré, mais de donner un avis sur une décision administrative de regroupement, touchant à l'organisation. Pas d'incidence sur le fonctionnement actuel, ni à la rentrée 2018/2019, date d'effet de cette décision.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable, avec une abstention, à cette fusion.

7. DIVERS - INFORMATIONS

COMPTE-RENDU des décisions prises par délégation

1. Assurances Commune

Résultat de la consultation : Groupama Grand Est retenu pour les 5 lots pour un montant total de 6 026 €. Economies réalisées sur 5 ans : 28 585 €, après déduction des honoraires du Cabinet RISKPARTENAIRE.

Le Conseil Municipal, prend acte des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations consenties le 14/04/2014,

2. Eclairage public

Résultat de la consultation : la société VIALIS est retenue pour un montant de 37 855 € HT

Le Conseil Municipal, prend acte des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations consenties le 14/04/2014, qui a entérinée les propositions de la Commission Travaux.

DIVERS – INFORMATIONS

INSEE : L'INSEE a informé la Commune du recensement de la population correspondant à la situation 2015. Elle se substituera, le 1^{er} janvier 2018, à la population légale millésimée 2014. Celle-ci est de 862 habitants (population totale)

Taxe habitation : La Commune a reçu les données statistiques des simulations des effets de la réforme de la Taxe d'habitation, à l'horizon 2020.

Station de pompage : Mercredi 03 janvier aux alentours de 19h15, un arbre est tombé sur une ligne à haute tension près de la station de pompage, occasionnant une coupure d'électricité. En urgence, un groupe électrogène a été loué afin de pouvoir pallier la coupure de la station de pompage. Le courant sera rétabli dans la soirée et le groupe électrogène rendu mardi.

Théâtre alsacien : Les représentations du théâtre alsacien vont bientôt recommencer, les trois premiers week-ends de février.

AGENDA :

Vœux : Dimanche 14 janvier 2018 à 11h00 à la Salle des Fêtes du village

Repas du personnel et du Conseil Municipal : Vendredi 19 janvier 2018 à 19h

Commission travaux : Lundi 22 janvier 2018 à 20h15

Départ à la retraite de M. ABREDER : Mercredi 31 janvier 2018 horaire à déterminer

Réunion parents RPI : Vendredi 26 janvier 2018 à la salle Provence à 18h30

Prochain conseil municipal : Lundi 12 février 2018 à 20h15

Réunion du conseil d'école commun : Vendredi 16 février 2018 à 17h00 à Hattstatt

Commission Toutes réunies (DOB) : Lundi 26 mars 2018 à 20h15

Conseil municipal Budget 2018 : Lundi 09 avril 2018 à 20h15

Toutes ses informations sont également disponibles sur le site internet de la Commune : <http://www.gueberschwihr.alsace>

Clôture de la séance à 21h38